

Monsieur Philippe Baptiste
Ministre de l'Enseignement supérieur
de la Recherche et de l'Espace
Ministère de l'Enseignement supérieur, de
la Recherche et de l'Espace
1 rue Descartes
75005 Paris

Invitation à agir contre la pénurie d'orthophonistes en renforçant sa filière universitaire

A Paris, le 28 avril 2026,

Monsieur le Ministre,

À cœur ouvert, nous souhaitons vous interpeller sur une réalité que nul ne peut désormais ignorer : la pénurie d'orthophonistes en France n'est plus un simple déséquilibre professionnel, mais une défaillance structurelle de la puissance publique, aux conséquences directes sur l'égalité d'accès aux soins et sur le devenir de générations entières. Depuis plusieurs mois, la presse s'en fait l'écho avec insistance : délais d'attente interminables, renoncements aux soins, familles et patients en situation d'isolement, professionnels épuisés. En tant qu'unique syndicat représentatif de la profession, nous recevons chaque semaine des dizaines de messages désespérés, s'indignant des délais d'attente pour bénéficier d'un bilan orthophonique. Derrière ces constats, une vérité dérangeante s'impose : la France sacrifie l'accès aux soins orthophoniques à défaut d'avoir anticipé, financé et considéré une profession de santé pourtant essentielle.

Face à cette pénurie professionnelle, l'augmentation des capacités de la formation initiale en orthophonie est une solution déterminante. Notre formation souffre d'un sous-financement chronique, de capacités d'accueil insuffisantes et de moyens pédagogiques sous tension. Année après année, des étudiantes et étudiants motivés sont écartés, non par manque de vocation, mais par manque de places lié à un déficit de financements. Cette situation n'est pas une fatalité : elle résulte de choix politiques. Ne pas investir dans la formation aujourd'hui, c'est aggraver la pénurie de demain et mettre en péril l'excellence universitaire française.

Les conséquences de ces choix sont connues : listes d'attente interminables, retards de prise en charge, aggravation des troubles et apparition de troubles associés, décrochages scolaires, ruptures de parcours, ré-hospitalisations et in fine, quelle insertion pour ces adultes en devenir, quelle dignité et quelle autonomie pour les personnes atteintes de

pathologies neuro évolutives ? Les conséquences sont coûteuses car les patients et patientes que nous aidons sont souvent porteurs de troubles durables dont l'impact aura des conséquences sur leur insertion professionnelle, sur leur inclusion sociale, sur leur capacité à déclarer leurs revenus, à relire un contrat de travail, et plus tard à accompagner leurs propres enfants. Ce sont des enfants, des adolescents et des adultes qui paient aujourd'hui le prix de l'inaction. À ce titre, il faut le dire clairement : ne pas intégrer la pénurie d'orthophonistes dans les priorités de l'enseignement supérieur, c'est en porter la responsabilité politique.

Il est donc urgent de prendre acte, politiquement, de cette situation. La Fédération Nationale des Orthophonistes, que j'ai l'honneur de présider, vous invite ainsi à soutenir activement l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi visant à renforcer la démographie professionnelle des orthophonistes, enregistré en avril 2025 à la présidence. Ce texte programmatique, adopté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale il y a un an et ayant bénéficié d'un avis favorable de votre part, prévoit une augmentation rationnelle des capacités de formation d'ici à 2030. La FNO chiffre cette mesure - qui constitue un investissement nécessaire pour une société inclusive plutôt qu'une simple dépense publique - à environ 10 millions d'euros par an. Nous sommes au fait des contraintes financières structurelles qui pèsent sur le service public de l'enseignement supérieur, mais nous sommes convaincus qu'il s'agirait là d'un engagement vertueux de l'Etat face à ces défis majeurs de santé publique.

Monsieur le Ministre, cette lettre ouverte n'est ni une posture, ni une interpellation abstraite. Elle est un appel à la cohérence de l'action publique. Former plus, former mieux, et assumer politiquement la lutte contre la pénurie : voilà les choix qui s'imposent aujourd'hui. La proposition de loi n°666 est une première étape nécessaire : nous vous appelons donc, par la présente, à plaider activement auprès des instances du Sénat et des sénateurs, pour son inscription à l'ordre du jour et, dans l'hypothèse de son adoption, à sa mise en application au plus vite. Les usagers comptent sur vous et sur votre action.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Ministre, pour votre attention et votre compréhension, et j'espère sincèrement, au nom des patients et patientes en attente de soins en orthophonie, que vous prendrez la mesure de l'enjeu capital que revêt cette présente demande.

Sarah DEGIOVANI
Présidente de la FNO

